MAIRIE DE GAUJAC
30330

REPUBLIQUE FRANCAISE

Folio n°

ARRETE MUNICIPAL DE PERMISSION DE VOIRIE
N°78/2026

Nature de l'acte : 6.1 Voirie

OBJET : Privatisation d'une partie de parking de la salle polyvalente Claude Pical pour 2 food truck à côté de la buvette extérieure pour l'évènement au profit de l'association La fabrique des rêves d'Eva du 21 Novembre 2026 de 14 H à 23 H

Le Maire de la commune de GAUJAC :
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
Vu Le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de La Fabrique des rêves d'Eva d'occuper une partie du parking de la salle polyvalente Claude Pical par deux food truck à côté de la buvette extérieure ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les manifestations publiques diverses, de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1er : Une partie du parking de la salle polyvalente Claude Pical sera privatisée à côté de la buvette extérieure Le Samedi 21 Novembre 2026 de 14 heures à 23 heures.

Article 2 : Dans la cadre de la redevance incitative le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. Aucun déchet quel qu'il soit ne doit rester sur la voie publique. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de permissionnaire

Article 3 : Sur la partie privatisée pour le stationnement à côté de la buvette extérieure 2 food truck seront installés

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché sur le lieu de la manifestation.

Article 5 : Monsieur Le Maire de Gaujac et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Laudun-L'Ardoise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAUDUN-L'ARDOISE.

A Gaujac,
Le

Le Maire
Michel EISELE



Publié ou notifié
Le 02 11 2026